

Permanences et modalités d'inscription École de musique / rentrée 2023-2024

| <i>Jours</i> | <i>Heures</i> | <i>Lieux</i> | |
|--|--------------------|---|--|
| Vendredi 1^{er} septembre | 16h- 19H30 | VERTAIZON <i>Salle de musique - ss la salle des fêtes</i> | Anciens élèves |
| Samedi 02 septembre | 14h - 17h | BILLOM <i>École de musique - rue A.Dischamps</i> | |
| Samedi 02 septembre | 9h30- 12h30 | BILLOM : forum des associations <i>Place de la mairie ou Moulin de l'Etang (si mauvais temps)</i> | Anciens élèves et nouveaux élèves |
| Lundi 04 septembre | 16h - 19h30 | PERIGNAT <i>École de musique - 4 rue du Gazou</i> | |
| Mardi 05 septembre | 17h - 19h30 | VERTAIZON | Nouveaux élèves |
| Mercredi 06 septembre | 15h- 18h | BILLOM | |
| Mercredi 06 septembre | 18h30 – 20h | ST-DIER (mairie) | Anciens élèves et nouveaux élèves |

La rentrée se fera à partir de la semaine du lundi 11 septembre.

Pour valider l'inscription vous devrez :

- Remplir la fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de Billom communauté).

- **Vous munir de votre attestation CAF à jour ou à défaut de la déclaration de revenu 2022 (pour définir le montant de l'inscription établi selon le Quotient Familial) ; à défaut de présentation, le QF le plus élevé sera appliqué.**

Rappel : Tout élève dont le règlement de la cotisation de l'année précédente n'est pas à jour ne pourra se réinscrire.

Infos 2023 :

- Règlement inscription : le montant de l'inscription est payable à l'année ou au trimestre. La facturation sera effectuée à l'issue des inscriptions et sera transmise par le Trésor Public. Après réception de l'avis des sommes à payer, le paiement se fera soit :

- par chèque à envoyer au centre d'encaissement du trésor public avec le talon de paiement dans l'enveloppe prévue à cet effet,
- en espèces (maximum 300 €) ou par carte bancaire chez un buraliste agréé « paiement de proximité »
- en chèques vacances ANCV à envoyer à la trésorerie de Thiers
- par CB ou prélèvement sur le site Payfip.gouv.fr

Planning des cours :

- Les pratiques collectives : consultable sur la plaquette de présentation.
- Éveil, formation musicale (solfège) et pratiques individuelles : communiqués fin août / début septembre.

Renseignements : École de musique : 06-72-23-85-89

Billom Communauté : 35 Av de la gare - 63160 Billom 04-73-73-43-24

www.billomcommunaute.fr

Mél : ecoledemusique@billomcommunaute.fr

